



L'interdiction de fumer dans plusieurs bars et restaurants n'est plus respectée

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 décembre 2009

Je constate que l'interdiction de fumer dans plusieurs bars et restaurants n'est plus respectée, que faire ?

Réponse :

Si l'interdiction de fumer n'est pas respectée dans un café ou un restaurant, il faut déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie dont dépend l'établissement.

Si cela n'est pas suffisant, on pourra également [déposer une plainte](#) auprès du procureur de la République en précisant que la démarche initiale n'a pas été suivie d'effets.

Ne pas hésiter pas à demander une aide à notre permanence (01 42 77 06 56)